



Liste des indices de marchés étrangers dont les titres sont admissibles à la marge

[En vigueur à compter du 31 décembre 2021, jusqu'à son remplacement.]

	Indice	Bourse agréée située à l'extérieur du Canada et des États-Unis	Pays
1.	AEX	Euronext Amsterdam	Pays-Bas
2.	BEL 20	Euronext Bruxelles	Belgique
3.	CAC 40	Euronext Paris	France
4.	DAX 40	Frankfurt Stock Exchange	Allemagne
5.	FTSE 100	London Stock Exchange	Angleterre
6.	FTSE MIB	Borsa Italiana	Italie
7.	FTSE Straits Times Index (STI)	Singapore Exchange Limited	Singapour
8.	Hang Seng (HSI)	The Stock Exchange of Hong Kong Limited	Hong Kong (RAS)
9.	IBEX 35	Bolsa de Madrid	Espagne
10.	NIKKEI 225	Tokyo Stock Exchange, Inc.	Japon
11.	OMX Copenhagen 25	Nasdaq Copenhagen	Danemark
12.	OMX Stockholm 30	Stockholm Stock Exchange	Suède
13.	S&P/ASX 50	Australian Securities Exchange Limited	Australie
14.	S&P/NZX 50	New Zealand Exchange Limited	Nouvelle-Zélande
15.	S&P/TOPIX 150	Tokyo Stock Exchange, Inc.	Japon
16.	Swiss Market Index (SMI)	SIX Swiss Exchange AG	Suisse

- Cette liste remplace la liste antérieure, jointe à l'Avis de l'OCRCVM 21-0197.
- Pour l'application de l'article 5312, seuls les titres individuels faisant partie de chaque indice boursier ci-dessus (colonne 2) sont admissibles à la marge à un taux de 50 %. Cette admissibilité ne s'étend toutefois pas aux autres produits inscrits à la cote des bourses agréées situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis (colonne 3).



- Les titres faisant partie d'un indice boursier peuvent changer quand la bourse agréée ajuste la composition de l'indice. On s'attend à ce que le courtier membre examine régulièrement la composition de l'indice afin de déterminer quels titres cotés sur des bourses étrangères sont admissibles à la marge (couverture) dans chacun des indices énumérés ci-dessus.